

ILS EN PARLENT LE MIEUX

LES USAGERS

«On m'a aidée à prendre confiance en moi. On m'a écoutée, mise à l'aise, soutenue, guidée et aidée à redécouvrir mon environnement pour me reconstruire. J'envisage désormais l'avenir avec optimisme et sérénité, même si le parcours reste long.»

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

«Le «DLV» c'est avant tout un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Sur ce dispositif, notre rôle c'est de leur offrir un accompagnement sécurisant pour favoriser le retour de la confiance en soi.»

L'ENCADREMENT

«Dans l'équipe du «DLV», les professionnels sont expérimentés et disponibles pour accompagner des personnes à surmonter des périodes de vie traumatiques et leur redonner confiance en l'avenir.»



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

ACCOMPAGNER LES VICTIMES DANS LA
DÉCISION DU CHANGEMENT D'UNE SITUATION



NOUS CONTACTER

Dispositif de lutte contre les violences conjugales

11, rue Malesherbes

87000 LIMOGES

05.55.10.32.95

dlv@arsl.eu

ARSL

Siège Social

8, rue Boileau - 1er étage

87350 PANAZOL

www.arsl.eu

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



www.arsl.eu

L'ASSOCIATION ARSL

L'ARSL est une association loi 1901 qui vise à lutter contre toutes les formes d'exclusions, dans ce cadre, elle intervient auprès de différents publics : personnes sans domicile fixe, personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale, personnes victimes de violences, mineurs non accompagnés, jeunes placés sous protection de l'enfance, demandeurs d'asile, personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Organisée en deux pôles d'activités, le pôle urgence insertion et le pôle citoyenneté avenir, l'ARSL est forte de son expérience depuis sa création en 1961. Les professionnels de l'ARSL interviennent auprès de plus de 6000 personnes chaque année et leur offre un accompagnement digne.

LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Depuis plus de 25 ans, le dispositif de lutte contre les violences conjugales accueille, accompagne et héberge les victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. En 2013, l'accueil de jour est venu compléter les compétences du service. Les missions des professionnels sont multiples :

- Briser le processus de la violence en proposant un traitement social de la violence auprès des victimes.
- Proposer un espace propice à la maturation d'une décision de changement et l'accompagner.
- Permettre un accueil en urgence dans les situations de danger ou travailler à un départ préparé en proposant un hébergement.
- Écouter, orienter, informer et accompagner les victimes de violences individuellement ou en groupe.

SES VALEURS



LE RESPECT

En considérant la parole des victimes de violences, sans jugement.



LA SOLIDARITÉ

En mettant en place des ateliers collectifs pour rompre l'isolement et créer du lien.



L'ÉQUITÉ

En proposant un accueil inconditionnel pour toutes et tous.

LES PARTENAIRES



Les acteurs de la justice et du droit



Les acteurs de la sécurité publique



Les acteurs du soin et de la santé



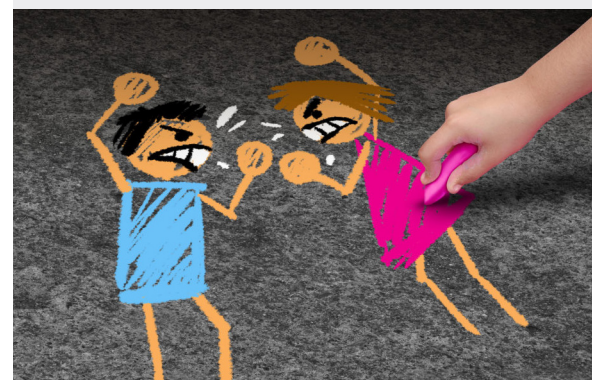
Les acteurs de la protection de l'enfance



Les acteurs sociaux et de la solidarité



Les acteurs des services publics et des collectivités locales



LE PUBLIC ACCUEILLI

Les victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, avec ou sans enfant, homme ou femme.

HÉBERGER ET SÉCURISER LA PERSONNE

Mettre en sécurité les victimes en les hébergeant sur deux types d'hébergement :

- Les places d'insertion pour les personnes en situation régulière avec des ressources.
- Les places d'urgence avec un accueil inconditionnel, sans critères requis.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES HÉBERGÉES

Orienter les victimes vers des professionnels de santé en lien avec leurs besoins (physiques et psychologiques).

Prendre en charge les enfants et assurer le maintien de la scolarité.

Proposer des ateliers éducatifs autour de sujets transversaux : logement, insertion, etc.

Accompagner la personne aux rendez-vous judiciaires durant tout le processus d'accompagnement.

Faire connaître ses droits à la personne accompagnée.

ACCUEIL DE JOUR

Accueillir, écouter, orienter et accompagner vers un changement de la situation de violence.

Proposer des groupes de paroles, des ateliers collectifs en fonction des demandes.

Assurer un espace sécurisé pour les personnes, anonyme et gratuit.

Garantir un lieu ressource pour les victimes.